



CHARTRE SPORTIVE DU CLUB 2017 - 2018

Objet:

La **Charte Sportive du Club** a pour objet de définir les droits et devoirs des nageurs et de matérialiser l'acceptation formelle de ceux-ci.

Objectifs:

- Ⓜ Organiser la pratique de la natation au sein du club dès l'École de Natation jusqu'au plus haut niveau.
- Ⓜ Assurer les entraînements et les compétitions dans un esprit club.
- Ⓜ Promouvoir, par le sport, l'image de l'UJSM Natation et de ses nageurs.

Adhérents concernés:

La **Charte Sportive du Club** s'applique à TOUS les nageurs licenciés à l'UJSM Natation et appartenant à une des sections compétitions.

Droits des nageurs:

- Pratiquer la natation au sein d'une structure adéquate affiliée à la FFN (Fédération Française de Natation).
- Avoir un accès au circuit officiel des compétitions grâce à la licence FFN.
- Bénéficier d'un encadrement diplômé, gage d'un apprentissage de qualité.
- Pouvoir pratiquer la natation dans le respect des règles de sécurité et de fonctionnement.
- Participer de façon assidue aux entraînements du club.
- Bénéficier, dans la limite des moyens du club, de :
 - ⇒ La prise en charge d'une partie ou de la totalité des frais liés à la compétition.
 - ⇒ Sous certaines conditions, de la mise à disposition de matériel de compétition et d'entraînement.

Devoirs des Nageurs:

- Respecter l'ensemble des règles et décisions érigé par la FFN et l'UJSM Natation (Bureau et encadrement).
- Se préparer avec sérieux.
- Exercer son activité en harmonie avec l'action des dirigeants, des officiels, des entraîneurs et des autres nageurs dans le respect de l'activité de ces derniers.
- Respecter les plans d'entraînements établis par les entraîneurs du club.
- Participer aux compétitions sur lesquelles vous êtes engagé et représenter les couleurs du club.
- Entretien et respecter le matériel prêté par le club ou la piscine, avec le plus grand soin afin de le restituer dans le meilleur état possible.
- Durant les stages, les déplacements ou les compétitions, adopter un comportement qui met en valeur l'image du sport et du club.
- Etre ponctuel aux entraînements ainsi qu'aux départs pour les déplacements.
- Rester avec son équipe et encourager ses équipiers pendant la durée de la compétition.
- Respecter, lors des compétitions, les décisions prises par les officiels.
- Etre exemplaire, généreux et tolérant.
- Accepter la victoire avec modestie et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Refuser la violence tant physique que morale.
- Respecter le projet sportif du club sur lequel s'est engagé le nageur.
- L'entraîneur de chaque groupe est le seul responsable à décider de l'engagement du nageur aux compétitions (niveau, choix des courses...). Il est seul habilité au choix de l'orientation du nageur, sous l'autorité du Président et des membres du bureau.
- Prévenir au plus vite son entraîneur en cas d'absence aux entraînements et/ou aux compétitions. Tout refus non motivé de participer à une compétition, ou toute absence non justifiée par un certificat médical (après engagement par le club), entraînera le remboursement par l'adhérent des frais d'engagement, amendes, frais d'hébergement.



CHARTRE SPORTIVE DU CLUB 2017 - 2018

Les nageurs sont les **AMBASSADEURS** du club. A l'intérieur et à l'extérieur, le nageur représente son sport et son club.

Il doit se comporter avec **DIGNITE** et **RESPECT** partout où son nom peut être associé à celui du club.

Sanctions en cas de manquement à ces règles:

- Ⓜ Observations orales
- Ⓜ Changement de groupe
- Ⓜ Observations écrites
- Ⓜ Suspension de compétition et d'entraînements pendant une période définie par le Bureau et l'encadrement.
- Ⓜ Exclusion du Club prononcé uniquement par le bureau.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être exigé suite à l'application des dites sanctions

Signatures: Les parents ou le représentant légal

Le nageur